**Avis d’Appel d’Offres Ouvert (AAOO)**

**Ministère de l’Economie et des Finances**

**AAO N° 003/MEF-DFM-2021**

 Cet Avis d’Appel d’Offres fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés paru dans L’ESSOR n°19324 du 21 janvier 2021.

1. Le Ministère de l’Economie et des Finances dispose de fonds sur le budget de l’État,

afin de financer le programme 5, gestion de la trésorerie, tenue de la comptabilité publique et suivi du système financier et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de **fourniture de** **quittanciers et d’imprimés sécurisés du trésor 2022 pour le compte de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique.**

1. La Directrice des Finances et du Matériel du Ministère de l’Economie et des

Finances sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures suivantes : **fourniture de** **quittanciers et d’imprimés sécurisés du trésor 2022 pour le compte de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP).**

1. La passation du Marché sera conduite par Appel d’offres ouvert tel que défini dans le

Code des Marchés publics à l’article 50 et ouvert à tous les candidats éligibles.

1. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des

Finances et Matériel du Ministère de l’Economie et des Finances; sise à Bamako, Hamdallaye ACI 2000 BP : 234 Tél : 20 22 53 41/20 22 57 26 de 7h 30 mn à 16 h tous les jours ouvrable*s.*

1. Les exigences en matière de qualifications sont : avoir un chiffre d’affaires moyen des

années 2018, 2019 et 2020 au moins égal à cent millions (**100 000 000 F CFA)**, prouvé par les états financiers (bilans, extrait des bilans et comptes d’exploitation) certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit à l’Ordre, desquels on peut tirer les chiffres d’affaires considérés. Sur ces bilans doit figurer la mention suivante apposée par le service compétant des Imports **« Bilans ou extrait de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des Impôts »** :

Les sociétés nouvellement créées dont la date d’établissement du premier bilan n’est pas arrivée à la date de dépôt des offres, doivent fournir une attestation délivrée par une banque de la place attestant que le candidat dispose de fonds d’un montant au moins égal à cent **millions (100 000 000) F CFA** ou un engagement bancaire à financer entièrement le marché.Voir les DPAO pour les informations détaillées.

1. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’Appel d’offres

complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement[[1]](#footnote-1) d’une somme non remboursable de cent mille (**100 000**) **FCFA** à l’adresse mentionnée ci-après : Division Approvisionnement et Marché Public de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l’Economie et des Finances. La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d’Appel d’offres sera remis directement au candidat après paiement du montant ci- dessus indiqué*.*

1. Les offres devront être soumises à l’adresse ci-après, **Direction des Finances et du**

**Matériel du Ministère de l’Economie et des Finances** au plus tard le …………2021 à 10 h 30 mn. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

1. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d’un montant de deux

millions cinq cent mille (**2 500 000 FCFA***)* conformément à l’article 69 du Code des marchés publics.

1. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre

Vingt dix **90**jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

1. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui

Souhaitent assister à l’ouverture des plis le *……………….* à 10 heures 30 minutes à l’adresse suivante : Direction des Finances et du Matériel du Ministère de l’Economie et des Finances Immeuble hôtel du plan à Hamdallaye ACI 2000.

1. Le prix demandé doit être un juste prix c’est-à-dire destiné à rembourser l’Autorité contractante du coût d’impression du DAO, du courrier et d’acheminement du dossier d’Appel d’offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence. [↑](#footnote-ref-1)